

CONSULTATION NATIONALE (N° 2016/G/15)

La Société Tunisienne de l'Electricité et du gaz (STEG) se propose de lancer une Consultation Nationale N° 2016/G/15 pour :

LES CONTROLES NON DESTRUCTIFS DES GAZODUCS ALIMENTANT LA ZONE INDUSTRIELLE SBIKHA ET L'USINE STIP.

Conditions de participation :

Seuls les soumissionnaires ayant l'agrément A2et A3 ou plus et justifiant de références techniques et financières suffisantes et ce par la fourniture dans leurs offres les pièces exigées par le cahier des charges et la caution bancaire de soumission d'un montant de **1000 DT**.

Les plis contenant les offres doivent parvenir à la STEG sous peine de rejet catégorique sous triple enveloppes cachetées par courrier recommandé ou par rapid-post ou remises directement au Bureau d'Ordre de la Direction de Production et du Transport Gaz (contre décharge) au plus tard le **Mardi 21 Juin 2016** délai de rigueur au nom de :

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES ACHATS
DE LA DIRECTION DE PRODUCTION ET DU TRANSPORT GAZ
19, Rue Bel Hassene Ben Chaabene, 1005 - El Omrane - Tunis**

CONSULTATION NATIONALE N° 2016/G/15 : « LES CONTROLES NON DESTRUCTIFS DE GAZODUCS ALIMENTANT LA ZONE INDUSTRIELLE SBIKHA ET L'USINE STIP » « A NE PAS OUVRIR »

Tout pli reçu après la date et heure limite de réception des offres sera considéré comme nul et non avenue. La date d'envoi ou du cachet de la poste ne sera pas prise en compte pour l'acceptation des offres, seul le cachet du bureau d'ordre de la Direction de Production et du Transport Gaz fait foi.

Le retrait des cahiers des charges peut être effectué du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 auprès de la Direction de Production et du Transport Gaz sise à 19, rue Bel Hassene Ben Chaabene 1005 El Omrane – Tunis, sur présentation d'une demande écrite et ce, à compter de la date de parution du présent communiqué.

Ne peuvent participer à la consultation que les soumissionnaires ayant retiré le cahier des charges auprès de la STEG.

La séance d'ouverture des offres technico-financières est publique.

Le représentant du soumissionnaire doit être muni obligatoirement d'un mandat de représentation portant le nom du mandataire et la pièce d'identité.

Les offres resteront valables pendant **soixante (60) jours** à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.